

28 décembre 2018

M. Batailler, IA-DASEN de la Loire
M. Thomas, IENA de la Loire

Objet : indemnité REP pour personnels itinérants

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous avez acté une modification concernant l'octroi de l'indemnité REP ou REP+ pour les personnels dits « itinérants ». La modification est d'importance puisqu'elle consiste à payer ladite indemnité au prorata des interventions devant élèves en REP ou REP+.

Ceci est un gain pour les collègues itinérants qui n'étaient pas rattachés à une école en réseau d'éducation prioritaire mais vous étendez ce principe aux personnels qui bénéficiaient d'un rattachement administratif en réseau ce qui aura pour conséquence une perte de salaire (140€ pour certains) dès le mois de janvier 2019 suite à une décision unilatérale, sans information ni concertation préalable des personnels concernés.

Lors du groupe de travail en date du 16 novembre 2018 nous avons demandé que rien ne soit acté afin de pouvoir évaluer les conséquences des différentes propositions, or, nous constatons avec regret que cette décision qui emporte des conséquences salariales a été prise sans respecter cet engagement.


Le rattachement des collègues UPE2A en école REP a un sens et une raison d'être dans ce département. En effet en 2006, alors que les frais de déplacement n'étaient plus versés à ces agents il avait été décidé, par mesure de compensation et de justice, de les rattacher administrativement à un réseau prioritaire pour couvrir des frais réellement engagés et plus pris en compte par la circulaire de 2006. Par votre décision, vous remettez en cause une décision d'équité, équilibrée et vous dégradez encore les revenus de vos personnels dans un contexte déjà fort dégradé pour l'ensemble de la fonction publique.

Nous vous demandons de revenir sur une partie de votre décision en maintenant l'octroi de l'indemnité au prorata, pour les quelques collègues non rattachés à une école en REP ou REP+ et de confirmer le paiement en intégralité de l'indemnité pour les collègues rattachés.

Nous demandons que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain groupe de travail.



Dominique Furnon
Secrétaire départemental SE-Unsa



Cécile Aulagnon, Yves Bornard, Jérémy Rousset
Co-secrétaires départementaux du SUIpp-FSU